

HISTOIRE DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS,
AVEC SES TRADITIONS, SES LÉGENDES,
SES COUTUMES

Par M. l'abbé ALEXIS MAILLOUX

Vicaire Général du Diocèse de Québec.

CHAPITRE TROISIÈME

RENFERMANT PLUSIEURS SUJETS DÉTACHÉS

La population de l'Île-aux-Coudres, dont je viens de faire connaître les habitants, se multiplia peu à peu par elle-même et par quelques autres familles qui vinrent s'y établir. Pendant un assez grand nombre d'années, l'île fut desservie par les Jésuites et autres religieux qui avaient la charge des missions du golfe et du bas du fleuve. Ces missionnaires emportaient avec eux les actes des baptêmes, mariages et sépultures; c'est la raison pour laquelle les premiers registres de l'Île-aux-Coudres ne datent que de l'année 1741. Le premier acte, écrit sur ce registre, est le baptême de Marie-Anne Tremblay, qui fut baptisée par M. Chaumont de la Jannière, le 9 avril 1741. Elle était née le 12 mars précédent.

Depuis l'époque de l'établissement de l'île jusqu'en l'année 1748, c'est-à-dire pendant l'espace de 28 ans, en admettant que Joseph Savard se soit établi sur l'île en 1720, la sainte messe fut célébrée et les sacrements administrés dans des maisons particulières. Des personnes mortes il n'y a pas de longues années ont certifié avoir entendu la messe dans la maison du père Alexis Perron.

À l'époque dont je parle, la position des trente colons qui avaient fixé leur demeure sur la petite Île-aux-Coudres n'était certainement pas des plus heureuses, sous le rapport temporel et sous le rapport religieux. Des misères sans nombre les assaillaient de tous les côtés. Ne voyant des missionnaires que très-peu souvent; obligés, dans les cas de maladie grave, de traverser au nord pour aller chercher un prêtre; abandonnés à eux-mêmes pendant une grande partie de l'année; ayant des moyens de vivre très-peu abondants; séparés les uns des autres par le manque de chemin, à moins de voyager sur le rivage de l'île; isolés sur cette île, dont assez souvent ils ne pouvaient sortir qu'au péril de leur vie, les insulaires étaient livrés à leurs propres ressources pendant la saison longue et pénible des hivers du Canada: telle était la position des intrépides colons qui ont préparé aux habitants actuels de l'Île-aux-Coudres les avantages spirituels et temporels qui rendent si digne d'envie le bonheur de cette population.

Je viens de parler des difficultés qu'eurent d'abord les habitants de l'Île-aux-Coudres pour communiquer, par eau, sur les terres voisines. Il ne sera pas sans intérêt de faire mention, ici, des moyens qui furent mis en usage.

Les habitants de l'Île-aux-Coudres se servaient d'abord de canots de bois, dont les forêts de l'île leur fournissaient les matériaux. C'étaient de lourdes et pesantes embarcations que leur poids rendait peu propres à se défendre contre la houle soulevée par le vent. On ne pouvait donc aller sur les eaux du fleuve que dans les moments où le vent n'agitait pas la surface des flots. Lorsque, pendant un voyage, le vent s'élevait, il fallait lutter contre les lames ou prendre le parti de gagner le rivage et y attendre qu'il plût au vent de s'apaiser. Malgré ces inconvénients et ces dangers, on se rendait par mer jusqu'à la ville de Québec.

Dans les comptes de la fabrique du temps de M. Compain, curé de l'île, et à la date de 1782, on voit que la fabrique avait acheté un de ces canots de bois dont le prix était de quatre-vingt-quatre francs ou quatorze piastres.

Après s'être longtemps servi de ces lourds canots de bois, on crut avoir fait un grand pas dans les moyens de navigation en adoptant les canots d'écorce, qui, plus légers, facilitaient le passage de l'île aux terres environnantes.

Mais ce dernier expédient ne pouvait suffire aux nombreux besoins de cette population naissante et à laquelle tant de choses manquaient. Il lui fallait des embarcations plus grandes, plus solides et plus capables de se défendre contre la mer et contre le vent. Il fallait des goélettes ou au moins des chaloupes.

Malgré toutes les informations que j'ai prises auprès des anciens de l'île, je n'ai pu m'assurer de l'époque précise où on a commencé à se servir de chaloupes pour la navigation. Tout ce que je puis dire, c'est que l'opinion la plus probable établit qu'à l'époque de 1760, il y avait des chaloupes à l'Île-aux-Coudres, mais en très-petit nombre. Longtemps encore après l'époque de 1760, on se servait de canots, comme on le constate par celui que la fabrique avait acheté en 1782, comme je l'ai dit plus haut.

En attendant que les chaloupes fussent en nombre assez grand pour suffire aux besoins de la navigation, les habitants de l'île continuèrent à faire usage de leurs canots d'écorce, et la tradition rapporte que plusieurs d'entre ces navigateurs devinrent très-habiles à conduire au milieu des flots soulevés par les tempêtes, ces fragiles et petites embarcations. J'ai connu un capitaine Bernier, du cap Saint-Ignace, père de l'ancien curé de Saint-Anselme, qui, quelle que grande que fût la tempête, ne craignait pas plus la houle soulevée par le vent, que s'il eût été embarqué dans une grosse goélette. Jamais la violence du vent ne l'a empêché de faire le trajet entre le Cap et les *Îlets-comptes*, où il allait faire la chasse aux loup-marins. Le capitaine Bernier, placé à l'arrière de son canot, assisté par son compagnon de chasse placé à l'avant, se moquait du vent et de la fureur des flots. J'ai bien connu ce brave homme, un des plus dignes que j'ai vus pendant ma vie (1).

Ces moyens de voyager sur le fleuve, quelque peu commodes qu'ils fussent, pouvaient absolument suffire pendant la saison de l'été, mais chacune des années qui s'écoulaient amenait le temps de l'hiver, pendant lequel les glaces, venant du haut ou du bas du fleuve, se pressaient, se heurtaient, se culbattaient pour trouver un passage par le petit canal ouvert entre l'île et la terre du nord. Des besoins urgents, indispensables, obligeaient quelques-uns des habitants de l'île à traverser sur la terre du nord, pour delà se rendre à Québec: c'était pour y demander soit des dispenses de mariage, soit une faveur extraordinaire contre des malheurs qui menaçaient les habitants de l'île, comme il arriva à l'époque de l'avent de l'année 1791, alors qu'un affreux et long tremblement de terre, dont je parlerai plus tard, menaçait d'engloutir les habitants de la petite Île-aux-Coudres. Les voyages entrepris dans de telles circonstances ne pouvaient se faire qu'au péril de la vie. On sait que, depuis l'époque de l'établissement de l'Île-aux-Coudres, vers l'année 1720, jusqu'au temps où fut ouvert un chemin sur le haut des caps, le seul moyen, pendant l'hiver, de communiquer avec Québec était le passage très-dangereux du pied de ces caps, entre la petite rivière Saint-François et Saint-Joachim.

Qui pourra raconter les dangers sans nombre, les misères de toute espèce, les fatigues et les dépenses d'un tel voyage? Imaginez qu'il fallait d'abord faire la traversée entre l'île et la terre du nord par le moyen d'un lourd canot de bois que six hommes pouvaient à peine traîner à travers les glaces (2). Rendus sur la rive

(1) Cette famille des Bernier, du Cap-Saint-Ignace, est une de celles qui fournissent nos navigateurs les plus intrépides et les plus intelligents.

(2) Pendant un des hivers que M. Lelièvre, curé de la Baie-Saint-Paul, desservait l'Île-aux-Coudres, cinq hommes robustes étaient traversés de l'île afin d'aller le chercher pour un malade. Quand ils furent sur le retour et vers le milieu de la traversée, il s'éleva un vent furieux qui les empêcha de se rendre aux bords de l'île. Les glaces et les courants les emportèrent dans le haut de la Petite-Rivière. Ils passèrent une nuit de misères incroyables. Ce ne fut que le lendemain, vingt-quatre heures après leur départ de la Baie, qu'ils purent accoster le rivage de l'île. Ils avaient en l'imprudence de ne pas apporter de nourriture.

nord du fleuve, ceux qui ne devaient pas continuer le voyage devaient attendre le retour de ceux qui allaient faire le pénible trajet de la Baie-Saint-Paul à Québec; car il ne fallait pas penser à faire un nouveau voyage au nord pour les ramener sur l'île. Imaginez les fatigues des hommes, qui, à pied, et ayant souvent de la neige jusqu'aux genoux, prenaient leur route sur les glaces du rivage. Mille et mille dangers les attendaient, surtout aux endroits où il fallait escalader de hauts rochers avec le danger trop réel de glisser dans les eaux du fleuve, qui venaient sans cesse battre aux pieds de ces rochers, dont ils ne s'éloignaient jamais assez pour y laisser un passage. Il fallait franchir un espace de six à sept lieues au milieu d'obstacles dont on ne surmontait quelques-uns que pour en rencontrer d'autres encore plus dangereux.

Il arrivait parfois que tout à coup s'élevait une tempête qui faisait naître le danger de se perdre dans l'épaisseur de la neige amoncelée par le vent. Au milieu de toutes ces fatigues d'une route où les pieds enfonçaient dans une neige profonde, il fallait, tout de rigueur, avoir un sac de peau de biche ou de loup-marin d'esprit attaché sur le dos pour y loger des provisions de bouche et des habits dont on avait besoin pour le voyage, mais qu'il fallait ne pas mettre sur son corps, afin d'être moins embarrassé dans cette profondeur des neiges.

Les voyageurs avaient-ils réussi à franchir ce dangereux passage le long d'un rivage escarpé, ils n'étaient pas au bout de leurs misères. Rendus aux premières maisons de Saint-Joachim, il leur fallait vider leur bourse pour prendre une voiture, ou continuer encore pendant dix lieues à battre la neige dans les chemins. Une fois parvenus au bout de leur long et pénible voyage, étaient-ils au bout de leurs dépenses, de leurs fatigues et de leurs dangers? Il n'y avait pour eux que la juste moitié du chemin parcouru. On était obligé de redescendre au lieu où les attendaient avec hâte leurs compagnons. Et si, durant le retour de Québec, survenait une pluie qui détrempait la neige, et qu'un froid subit vint rendre sa surface glissante comme la surface d'un lac après un grand et subit froid d'automne, on conçoit qu'il était encore bien plus dangereux de faire le redoutable trajet depuis Saint-Joachim jusqu'à la petite rivière Saint-François. Et, s'il fallait passer la nuit au milieu de ces rochers, était-il toujours facile de découvrir une cabane de pêcheurs ensevelie sous la neige? Et si, par chance, on en découvrait une, était-il bien facile d'ôter la neige pour en pouvoir ouvrir la porte? Et, une fois ce travail fait, était-il facile d'y faire du feu pour dégourdir ses membres raidis par le froid et la fatigue?

De retour, enfin, à la Baie-Saint-Paul, les jambes mortes de fatigue et la bourse vide, il fallait prendre le lourd canot de bois et le traîner sur les glaces pendant une traversée qui devait durer quatre à cinq heures.

Telles étaient les fatigues et les misères de ce voyage de plus de vingt lieues entre l'île et Québec, pendant la saison rigoureuse de l'hiver. Et qui pourra compter le nombre de fois que des habitants de l'Île-aux-Coudres se sont vus obligés de faire ce pénible trajet!

(La suite au prochain numéro.)

CHOSSES ET AUTRES

Tous les ministres vont être réélus par acclamation.

M. Tilley doit aller immédiatement en Europe négocier un emprunt.

Robert Bonner a acheté le trotteur *Edwin Forest* au prix de \$16,000.

M. Masson a dit, le jour de sa réélection, qu'il résignerait si le gouvernement ne donnait pas la protection.

On croit que lord Dufferin remplacera lord Lytton, le vice-roi de l'Inde. Ce serait, dans les circonstances actuelles, une marque de confiance extraordinaire.

M. Mercier conteste l'élection de M. Toller à Saint-Hyacinthe, et allègue, dit-on, dans sa pétition, l'influence indue.

Le parti républicain, aux États-Unis, vient de remporter une victoire signalée aux dernières élections.

Si l'on en croit le *Times* de Londres, le nouvel emprunt de la ville de Québec n'aura pas un grand succès sur le marché monétaire anglais.

Le *Canadien* dit qu'il y aura un déficit considérable dans l'état financier de la province de Québec à la fin de l'année courante.

L'*Union des Cantons de l'Est* dit que le procès par jurés n'offre pas les mêmes garanties qu'autrefois, parce que le serment n'est plus aussi respecté.

Le *Nouveau-Monde* a publié, ces jours derniers, un long article pour démontrer que les Jésuites ne sont pas constitués en société secrète comme l'affirment généralement les journaux protestants.

Un brave père de famille chargea, il y a quelques jours, un charretier de Québec de conduire sa fille à l'hôpital. L'infâme la conduisit à une maison de débauche où on eut toutes les peines du monde à la retrouver.

Le pape Léon XIII est l'ami et le protecteur des sciences, des arts et des fortes études. Tous les jours il donne des preuves de ses dispositions et de ses aptitudes sous ce rapport.

Les journaux libéraux disent aux conservateurs qu'ils doivent demander l'amnistie complète de Riel et de Lépine. Le *Nouveau-Monde* dit que le marquis de Lorne devrait inaugurer son administration par un acte de pardon général pour les criminels politiques.

Le Rév. F. Corbeil, curé de Saint-Casimir de Kilkenny, a récolté, cet automne, onze citrouilles venues sur un seul pied. Les poids respectifs de ces onzes citrouilles sont de 118, 113, 100, 82, 78, 75, 75, 56, 55 et 38 livres. Ce qui forme un total de 855 livres. C'est peu ordinaire.

La mort de M. Bachand est une cause d'embarras pour le gouvernement de Québec, et fait naître bien des conjectures. Qui va le remplacer? On croit qu'un remaniement du ministère va avoir lieu. On dit que M. Bernier se présentera à Saint-Hyacinthe.

Les rues de Montréal sont encombrées de mendiants. La misère arrive avec le froid. Que de familles où on n'a ni bois ni pain! À l'œuvre, les hommes de cœur et de charité! Que chacun se prive, épargne un trente sous, un dix cents afin de pouvoir aider ceux qui ont faim et froid.

Le Dr Malhiot, qui vient de mourir à Montréal, avait vécu longtemps à Saint-Hyacinthe, où il était fort respecté. Il était, en 1837, étudiant en médecine, avec le Dr Dansereau, chez le Dr Wolfred Nelson. Il connaissait bien les événements de cette époque et a fourni souvent aux journaux des renseignements importants.

Le juge Ramsay, dans sa charge aux jurés, relativement à l'affaire de Sainte-Anne, s'est fortement prononcé contre le scrutin secret. Le *Courrier du Canada* dit que l'opinion publique est contre le scrutin secret maintenant, et qu'une loi sera présentée, à la prochaine session, pour l'abolir. Il dit que c'est un système qui encourage la fraude, la trahison et la lâcheté.

Les journaux conservateurs continuent à demander la démission du lieutenant-gouverneur de notre province. Ils tirent parti d'un livre écrit par M. Wm. Leggo, d'Outaouais, sur l'administration de lord Dufferin, et dans lequel l'auteur exprime l'opinion que lord Dufferin aurait condam-